

SEANCE DU 13 janvier 2021

Le **treize janvier deux mille vingt et un**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes- sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Aurélien CHAMPROMIS, Sylvie CHAMPROMIS, Clément LE PAGE, Jean Michel MOULIN, Delphine FARGE, Marie Claire FOUCHERAU, Sandrine VEROT, Dylan JACOPIN, Bernard DESBENOIT, Philippe MONCORGER, Thierry GENOUX, Olivier BOICHON, Dylan JACOPIN, Stéphanie PAWLOWSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Présentation de l'aménagement des talus : Délibération de travaux
- Devis Chemin des Pins
- Modification du tableau des effectifs
- Antenne Free
- Piégeage pigeons
- Coût Repas de Noël
- Questions diverses

VOIRIE :

Délibération 2021/002

- Réparation Chemin des Pins

Monsieur le Maire expose que la proposition de l'entreprise TPCF Colas pour un montant 18 514.56 TTC a été remise en cause au cours de la réunion du 9 décembre. Deux solutions différentes sont proposées par le technicien de l'équipement.

Gérald BUFFARD expose les 2 solutions :

- 1- Garnir en enrobé déposé à la main les bordures dégarnies et réaliser un enduit tri-couche sur toute la longueur pour un montant estimé de 8930 euros TTC.
- 2- Garnir en enrobé déposé à la main les bordures dégarnies, déposer un enrobé à la machine sur une zone et réaliser un enduit bicouche sur toute la longueur pour un montant estimé de

9838 euros TTC. Cette seconde solution semble la plus intéressante en qualité/prix et sera demandée dans l'appel d'offre du Sivom.

- Aménagement du talus en bordure de la salle des fêtes :
Le groupe de travail composé de Gérald Buffard, Delphine Farge, Aurélien Champromis, Philippe Moncorger et Dylan Jacopin s'est réuni le mardi 29 septembre

Gérald BUFFARD présente au Conseil les propositions de 3 entreprises, les lignes à suivre pour le rendu visuel, pour la maîtrise des coûts de réalisation et des coûts d'entretien :

- Diminuer l'aspect « masse » du talus.
- Limiter les travaux de maçonnerie.
- Choix des végétaux, arbres, arbustes, couvre sol, pelouse.
- Zones fleuries.
- Besoin d'arrosage automatique ou manuel.
- Mesures de sécurité.

Exemple du coût de l'arrosage :

- Mise en place d'un arrosage automatique pour 5415 € HT.
- Arrosage par un employé communal pour 1024 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de faire appel à l'entreprise Profession Jardinier qui propose plusieurs options pour l'aménagement du talus, route de Vougy.
- **APPROUVE** le projet des travaux qui sera inscrit au budget 2021 ainsi que l'estimation du projet qui s'élèvera au maximum à 20 000 € HT.
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité. Le financement complémentaire sera assuré sur les fonds propres du budget 2021.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération 2021/004

Le Maire, expose qu'actuellement un emploi permanent d'adjoint technique de 2^e classe est inscrit au tableau des effectifs de Nandax pour 24 heures hebdomadaires.

Cependant, compte tenu de la forte baisse de location de la salle des fêtes ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé.

M. le Maire propose donc de supprimer cet emploi de d'adjoint technique de 2^e classe pour 24 heures hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent de d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet, à raison de 21 heures hebdomadaires et précise que le Comité Technique consulté à ce sujet a émis un avis favorable.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal :

- approuvent la suppression à compter du 28 février 2021 d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires.
- approuvent la création à compter du 01 mars 2021 d'un emploi permanent de d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet, à raison de 21 heures hebdomadaires.
- imputent les dépenses correspondantes au chapitre 012

- chargent M. le Maire de procéder au recrutement et à la nomination d'un agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et réglementaires.

ANTENNE FREE :

N'ayant pas reçu le courrier explicatif le sujet est reporté à une prochaine réunion.

LOGEMENTS DE LA CURE :

Les pigeons ont élu domicile sur et sous la toiture ce qui provoque des infiltrations d'eau en cas de pluie, détériore la laine de verre et attire des insectes qui commencent à envahir l'une des chambres d'un logement.

L'entreprise Fontimpe a été contactée pour évaluer les réparations.

Un piégeage de pigeons est envisagé afin de stopper les dégâts.

REPAS DE NOEL 2020 :

Délibération 2021/001

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le tarif appliqué lors du repas de Noël livré à la cantine par la société Coralys.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le prix du repas à la cantine à 11 € TTC.

BULLETIN MUNICIPAL – TARIF ANNONCEURS 2021

Délibération 2021/003

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les tarifs d'une publicité sur le bulletin municipal pour l'année 2020 étaient les suivants :

50 € pour un huitième de page
100 € pour un quart de page
200 € une de demi page
500 € pour une page complète

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de conserver ces tarifs pour le bulletin municipal de l'année 2021

QUESTIONS DIVERSES

RESSINS

- Assainissement : Un projet d'amélioration de la lagune est envisagé afin d'améliorer la qualité de traitement des eaux. La communauté de commune est prête à mettre à disposition du personnel qualifié pour la partie technique ainsi que de l'aide pour effectuer les démarches administratives nécessaires au projet. Olivier Boichon prend contact avec les représentants de Ressins pour organiser une première réunion de faisabilité.
- Accès nord de Ressins : Réunion à la mairie le 15 janvier avec Monsieur Jérémy Lacroix (conseiller départemental en charge de la voirie) et monsieur Chenaud. Le projet présenté en 2018 est définitivement annulé et remplacé par une nouvelle étude finalisée fin 2021 pour une réalisation en 2022/2023. Une prochaine réunion est planifiée le 26 février 14h00 à Nandax avec Jérémy Lacroix et les représentants du département, de Ressins, de la commune de Nandax, de la commune de Boyer.
- Dépôts d'ordures sauvages. Suite à des dépôts sauvages dans le cours d'eau Le Jarnossin près des lagunes, une personne extérieure à la commune a été identifiée, ses coordonnées transmises à la communauté de commune qui verbalise pour un montant de 75 €. N'étant pas un acte isolé, un courrier sera distribué avec le bulletin municipal pour rappel des règles à respecter dans l'utilisation de la déchetterie et des containers de tri.
- Stagiaire : Enzo DESBENOIT va venir faire un stage non rémunéré de 2 semaines, du 18 janvier au 3 février 2021. Il va, entre autres choses, alimenter le site internet.

La séance est levée à 22h35.

Prochaine réunion le 10 février 2021.